

Peut-on sauver la part de la recherche dans les ESPE ?

La question posée par les organisateurs de cette table ronde pourrait étonner de prime abord, dans la mesure où la réglementation, comme nous allons le voir, impose que l'initiation à la recherche fasse partie intégrante de la formation des futurs enseignants : même si les textes sont parfois lapidaires à ce sujet, ils sont en effet assez clairs. Pourtant, leur mise en œuvre soulève concrètement plusieurs problèmes qui étaient déjà apparus lors de la précédente réforme de la mastérisation, et qui se sont nettement accentués. Ces difficultés sont d'autant plus épineuses que la recherche, dans les nouveaux masters, doit répondre à des enjeux fondamentaux qui tiennent d'une part à la qualité intrinsèque des formations, et d'autre part au rayonnement scientifique de notre discipline.

La recherche dans la nouvelle réglementation

La mise en place des ESPE a été précédée par une série de textes réglementaires définissant la place que la recherche devait occuper dans les maquettes. Le cadre national des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », défini par l'arrêté du 27 août 2013, stipule ainsi qu'ils « prennent en compte les programmes d'enseignement et la politique générale en matière d'éducation, et s'inscrivent dans les cadres disciplinaires et de la recherche constitutifs du diplôme national de master ». Si les masters MEEF sont conçus pour préparer les candidats aux concours de recrutement de l'Éducation nationale et pour initier les futurs enseignants à leur métier, ils doivent donc proposer également, dans un cadre disciplinaire, une formation à la recherche leur permettant de tenir à jour leurs connaissances tout au long de leur carrière, et leur donnant des outils suffisants pour cette veille scientifique.

Ce même texte précise qu'elle « s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles ». La recherche dispensée dans les masters MEEF doit donc répondre à deux finalités. D'une part et pour des raisons évidentes, elle doit permettre aux futurs enseignants de s'initier aux méthodes scientifiques propres à leur discipline. Mais d'autre part, elle doit aller au-delà pour leur permettre de réfléchir autrement à leur travail en classe et de diversifier leurs méthodes. Cette double posture, à la fois scientifique et didactique, est tout à fait logique pour ce type de masters, mais elle se révèle extrêmement ambitieuse, comme nous le verrons plus loin.

La dualité de la recherche en MEEF s'est traduite par un texte du comité de suivi de master qui a décidé, le 28 février 2013, « de maintenir la même pondération en ECTS par année et par semestre pour tous les parcours PLC, PE et CPE, sachant qu'il paraissait pertinent de (...) maintenir en master 2nde année, pour tous les parcours, le regroupement des blocs recherche et mises en situation professionnelle ». La fusion des blocs 3 et 5 nécessite donc de les mettre en cohérence, ce qui suppose de repenser complètement les sujets des mémoires et leur suivi.

Les obstacles à sa mise en œuvre

La recherche en MEEF, telle que la réglementation l'a définie, est par conséquent très spécifique et fort ambitieuse. Or sa mise en œuvre concrète se heurte à trois obstacles principaux. En premier lieu, les concours : leur préparation domine la première année – avec

des écrits en mars-avril et des oraux en juin-juillet – ce qui laisse peu de place à la recherche car les étudiants sont légitimement accaparés par le CAPES. Certes, un enseignement en épistémologie et en historiographie est souvent dispensé au titre du bloc recherche, ce qui est d'une grande utilité pour les candidats, notamment à l'oral. Mais ces derniers n'en consacrent pas moins une bonne partie de leurs efforts aux programmes du concours et à ses épreuves. Le comité de suivi de master n'a d'ailleurs prévu, pour le bloc recherche en M1, que 6 ECTS seulement sur 60.

En second lieu et d'une façon plus générale, le temps que les étudiants peuvent accorder à la recherche est contraint par des maquettes très lourdes, où les enseignements professionnels s'ajoutent à la préparation des concours. Ces volumes horaires sont indispensables, d'une part pour fournir aux candidats tous les atouts nécessaires à leur réussite au CAPES, et d'autre part pour les initier à leur métier. Mais ils posent un problème spécifique aux historiens qui ont besoin de libérer du temps pour aller en bibliothèque ou en archives. Il est donc souvent difficile aux étudiants des masters MEEF de le faire, et le périmètre de leurs sujets doit nécessairement en tenir compte pour qu'ils soient réalisables dans un délai raisonnable.

En troisième lieu, les stages tiennent une place considérable dans l'agenda des étudiants. Ils sont indispensables également, car ils leur permettent de se familiariser concrètement avec leur futur métier, et sont très enrichissants pour la réflexion didactique qu'ils doivent mettre en œuvre dans les blocs 3 et 5 du master 2. Mais là encore, il ne saurait être question pour eux d'aller en bibliothèque ou en archives au cours de ces périodes.

Des enjeux fondamentaux

De facto, la place de la recherche est donc nécessairement réduite en master MEEF. Pourtant, elle doit être consolidée malgré ce cadre très contraint, dans la mesure où trois enjeux académiques s'imposent à tous les acteurs. Le premier concerne l'articulation entre la recherche universitaire et les pratiques professionnelles, telle que la réglementation l'a définie. Elle suppose de définir avec les étudiants des sujets susceptibles de donner lieu à une exploitation en classe, d'envisager des co-encadrements de mémoires et d'évaluer leur travail de façon globale à la fin du M2.

Or la recherche est conçue comme une propédeutique pour l'auto-formation des enseignants tout au long de leur carrière. Ce deuxième enjeu est tout aussi essentiel : les masters MEEF doivent permettre de former des professionnels aguerris, capables de se tenir au courant des évolutions de leur discipline et de les réinvestir en classe. L'initiation à la recherche doit donc être suffisante pour leur apporter toutes les bases nécessaires à cette mission.

Le troisième enjeu est corollaire : il touche à l'acquisition, par les étudiants, des méthodes scientifiques. Nous avons vu que leur travail dans ce domaine est nécessairement limité par rapport à ce que font leurs camarades dans les masters Recherche. Les enseignants-chercheurs qui interviennent dans les masters MEEF doivent donc opérer des choix délicats et définir des priorités pertinentes, avec le risque de proposer une initiation à la recherche tellement légère qu'elle en perdrait une partie de son sens. Or il est indispensable qu'elle soit suffisante pour que les étudiants les plus motivés, une fois titulaires du concours, puissent éventuellement reprendre une formation en Master Recherche et continuer sur une thèse.

On le sait, de nombreux doctorants en SHS sont des enseignants que la recherche passionne et qui préparent une thèse parallèlement à leur activité professionnelle. Il serait très dommageable pour nos disciplines, et notamment en Histoire, qu'ils y renoncent faute d'avoir été suffisamment initiés à la recherche dès leur master MEEF.